

## Séance du conseil communal du 13 décembre 2023

*Présents : GOERES Jill, bourgmestre ; CLASSEN Norbert, échevin ; WOHLFART Nathalie, échevine ; BOHNENBERGER Emile, FISCH Laurent, KARTHEISER Gilles, SCHMIT Nico et WINTERSDORF Bibi ; conseillers ; KRING Alain, secrétaire.*

*Absent excusé : PESCH Max*

*Monsieur Max Pesch a donné procuration écrite à Monsieur Laurent Fisch, membre du conseil communal, pour voter en son nom et participer aux débats. Conformément aux dispositions légales, cette procuration n'est valable que pour les décisions à prendre en séance publique.*

### Ordre du jour

En séance publique

1. Signature des délibérations de la dernière séance
2. Approbation du plan forestier et du plan d'aménagement de l'année 2024
3. Adoption du pacte pour le logement de la commune de Bech
4. Approbation d'une concession de columbarium dans le cimetière d'Altrier
5. Demandes de subsides
6. Budget rectifié 2023 et budget 2024
7. Questions des membres du conseil communal et des citoyens

A huis clos

8. Désignation d'un délégué suppléant dans la commune de surveillance du CIPA Junglinster
9. Désignation d'un délégué auprès du comité de pilotage Nature 2000 Mëllerdall

#### **Point 1 :**

Les résolutions adoptées lors de la dernière réunion du conseil communal ont été approuvées à l'unanimité des membres du conseil communal présents.

**Point 2 :** Le plan de gestion de la forêt communale pour l'année 2024 a été présenté au conseil communal par le préposé forestier David Farinon. Le plan forestier, qui a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, se solde par un mali de 11.500 €, avec des recettes de 141.500 € contre des dépenses de 143.000 €.

**Point 3 :** Lors d'une réunion du conseil communal du 10 mai 2023, l'ancien conseil communal avait déjà adopté une première version du plan d'action logement de la commune de Bech. A la demande du Ministère du Logement, quelques adaptations ont dû être apportées à ce document. Lors d'une réunion de travail du conseil communal le 1er décembre 2023, les adaptations et compléments à apporter au document ont été discutés avec le conseiller en logement de la commune, Henning Nieboer, de sorte que le conseil communal a adopté à l'unanimité le document qui lui a été présenté.

**Point 4 :** Une concession funéraire pour une durée de 30 ans a été accordée au cimetière d'Altrier pour une tombe de columbarium.

**Point 5 :** Demandes de subventions :

Le 31 octobre 2023, l'association "Becher Gesank a.s.b.l." avait sollicité une aide financière exceptionnelle de la part de la commune pour la prise en charge d'une partie des frais salariaux de la direction artistique de l'association.

Pour l'année 2023, ces frais s'élèvent à 2.400 € et pour 2024, ils devraient s'élever à environ 4.000 €.

Le conseiller Gilles Kartheiser a proposé de reporter cette décision à une réunion ultérieure. Comme il a déjà été annoncé qu'une nouvelle clé de répartition pour les subsides des associations serait élaborée, cela devrait avoir la priorité. Le conseil communal s'est mis d'accord pour organiser une réunion de travail à ce sujet le 23 janvier 2024. La bourgmestre Jill Goeres a toutefois proposé d'octroyer à l'association "Becher Gesank a.s.b.l." une aide financière de 1.200 € pour l'année 2023. Avec l'abstention du conseiller Bohnenberger, cette proposition a été acceptée par le conseil communal.

**Point 6 :** En début de séance, le conseil communal avait décidé d'ajouter à l'ordre du jour une demande d'approbation d'un plan de morcellement. Le conseil a marqué son accord unanime de diviser en deux lots de construction un terrain situé à Bech, Hammeknupp 8, inscrit au cadastre sous le numéro 127/3323.

**Point 7 :** Le projet de budget 2024 a été adopté par le conseil communal avec cinq voix contre quatre abstentions (Fisch, Kartheiser, Pesch et Wintersdorf). Le budget rectifié 2023 a été approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

**Point 8 :** Questions des membres du conseil communal et des citoyens

Suite à la demande de plusieurs conseillers, le collège échevinal a fait savoir que la déclaration du collège échevinal sera présentée fin janvier-début février 2024 lors de plusieurs réunions de citoyens.

Le conseiller Gilles Kartheiser a encore fait remarquer que lors de l'installation prévue d'un panier de basket-ball derrière la salle des associations à Hemstal, il faudrait faire attention à son positionnement pour des raisons de sécurité.

**A huis clos**

**Point 9 :** Le conseiller communal Laurent Fisch a été nommé à l'unanimité représentant suppléant au sein de la commission de surveillance du CIPA Grande-Duchesse Charlotte à Junglinster.

**Point 10 :** Madame Bibi Wintersdorf a été nommée à l'unanimité représentante de la commune au sein du "Comité de pilotage Natura 2000" du Parc Naturel et Géologique Mëllerdall.